

Collection dirigée par Robert Chaudenson

Patrice BRASSEUR et Anika FALKERT  
(éditeurs)

# FRANÇAIS D'AMÉRIQUE : APPROCHES MORPHOSYNTAXIQUES

Actes du colloque international

*Grammaire comparée des variétés de français d'Amérique*  
(Université d'Avignon, 17-20 mai 2004)

Agence Intergouvernementale de la Francophonie  
Institut de la Francophonie

L'Harmattan  
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris  
FRANCE

L'Harmattan Hongrie  
Könyvesbolt  
Kossuth L. u. 14-16  
1053 Budapest

Espace L'Harmattan Kinshasa  
Fac. des Sc. Sociales, Pol. et  
Adm. : BP243, KIN XI  
Université de Kinshasa - RDC

L'Harmattan Italia  
Via Degli Artisti, 15  
10124 Torino

L'Harmattan Burkina Faso  
1200 logements villa 96  
12B2260  
Ouagadougou 12

ITALIE

plus prononcé par rapport au système de l'acadien traditionnel tel qu'il est encore le mieux représenté par l'acadien des Maritimes<sup>5</sup>.

Nous voulons donc, avant tout, illustrer le fait que la « fragilité potentielle du subjonctif en français » (Chauveau 1998 : 117)<sup>6</sup>, dont le français parlé ou populaire en France fournit maintes preuves (Ludwig 1988, Gadet 1992 : 89), est devenue réelle en français acadien. L'emploi du subjonctif s'amenuise dans toutes les variétés de l'acadien et nous observons des restructurations dans le sens d'une réduction formelle ainsi que fonctionnelle. En acadien l'héritage modal est transféré très nettement aux modes conditionnel et indicatif, l'indicatif pouvant en principe remplacer le subjonctif dans tous les contextes. Ce dernier a donc presque totalement perdu sa valeur modale. La perspective diachronique ne doit cependant pas être négligée : en ce qui concerne l'utilisation indifférenciée du subjonctif et de l'indicatif hors du domaine déontique, de même qu'après certaines conjonctions, on est en droit de se demander s'il s'agit véritablement d'une évolution intrasystémique, ou bien si le français acadien ne reflète pas l'état linguistique des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles.

## 2. Observations morphologiques et quantitatives

### 2.1 Morphologie

#### 2.1.1 Le subjonctif plus-que-parfait

Comme en français parlé, il n'est pas attesté en acadien<sup>7</sup>.

#### 2.1.2 Le subjonctif imparfait

Pour ce qui est des formes du subjonctif imparfait on peut observer une disparité dans l'espace acadien : encore bien vivantes en Nouvelle-Écosse (Gesner 1979 : 38-40, 1985 : 13), les formes ne sont attestées que rarement au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve<sup>8</sup> ; en Louisiane, cependant, le subjonctif imparfait n'existe plus.

(1) Fallait qu'ils gagnèrent de l'argent (NE – Gesner 1979 : 39).

(2) J'avions point assez de bois soié pour que je purent faire une piastra (NE – Gesner 1979, 39).

(3) faulait trop que tu travelis (NB – 3, D229).

<sup>5</sup> Cf. Rottet (1995 : 265) : « The data show a marked decline in use of the subjunctive in obligatory contexts across both the age and the proficiency continua. It is, thus, indeed the case that the subjunctive is lost for most semi-speakers in CF ». Cf. aussi Rottet (2001 : 259). Selon Rottet ce ne sont pas uniquement les semi-locuteurs qui remplacent le subjonctif, « rather, substitution occurs throughout the informant pool » (1995 : 266).

<sup>6</sup> Laurier (1988 : 115) remarque à juste titre que, même en français standard, le subjonctif est une catégorie marquée étant donné que le système de la langue ne permet pas une utilisation très fréquente du subjonctif.

<sup>7</sup> Wiesmath (2000) n'en a relevé qu'un seul exemple pour NB.

<sup>8</sup> Chauveau (1998 : 107) n'a relevé qu'une seule occurrence qui est, selon lui, un archaïsme non représentatif de la langue actuelle. Selon Wiesmath (2000 : 230) l'imparfait du subjonctif s'est longtemps maintenu au NB selon un système de désinences simplifié souvent identique à celui du

## Le subjonctif en français acadien

Ingrid NEUMANN-HOLZSCHUH

Universität Regensburg

### 1. Introduction

Que le subjonctif soit une catégorie verbale affaiblie voir marginale dans les variétés du français nord-américain – à l'exception du Québec<sup>1</sup> – c'est-là un fait bien connu, documenté dans bon nombre de travaux sur le français en Amérique du Nord<sup>2</sup>. Le but de cet article est d'esquisser, sur la base des travaux existants, quelques remarques comparatives sur l'emploi du mode subjonctif dans les variétés du français acadien<sup>3</sup>, afin de décrire les restructurations subies par ces variétés, ainsi que de déceler, éventuellement, un continuum entre les différentes variétés de l'acadien. En effet, l'un des résultats provisoires des travaux sur les variétés de l'acadien effectués par une équipe franco-allemande et coordonnés à Ratisbonne<sup>4</sup> est que, mis à part le fait que la situation linguistique est marquée par une instabilité plus ou moins forte dans toutes les variétés de l'acadien, le cadien contemporain se révèle à maints égards comme une variété que l'on pourrait dire « avancée ». Pour ce qui est de l'emploi du subjonctif, le cadien des semi-locuteurs (cf. Rottet 1995, 2001) témoigne en effet d'un éloignement

<sup>1</sup> Cf. Léard (1995 : 190-191) : « Malgré les jérémiades au sujet de l'affaiblissement du subjonctif en québécois, recul limité à des emplois concessifs après *malgré que* / *bien que*, et qui se manifeste bien en français, le mode résiste ». Pour le français québécois parlé cf. Neumann-Holzschuh (2000a).

<sup>2</sup> Cf. par exemple Gérin (1982), Laurier (1989), Brasseur (1997), Chauveau (1998), Rottet (1995, 2001), Wiesmath (2000). L'article de Chauveau est un premier pas en direction d'une analyse comparative ; le cadien, cependant, n'y est pas inclus.

<sup>3</sup> Nous employons les abréviations suivantes : Nouveau-Brunswick (NB), Nouvelle-Écosse (NE), Terre-Neuve (TN), Louisiane (LOU). La base de données est constituée par plusieurs corpus, soit recueillis par les chercheurs eux-mêmes, soit mis à disposition par d'autres chercheurs. Pour le NB on dispose entre autres du corpus de R. Wiesmath, ainsi que du corpus de Marie-Eve Perrot, pour TN du corpus de P. Brasseur (cf. aussi Brasseur 2000). Pour la Louisiane, nous travaillons surtout avec les corpus de Stäbler (1995a), de Guilbeau (1950), de Smith (1994), avec les données de Rottet (1995, 2001) et celles d'A. Valdman et son équipe, réunies au cours des travaux pour le dictionnaire du cadien (*À la découverte du français acadien à travers la parole / Discovering Cajun French through the spoken word*, CD-ROM 2004, éd. par Indiana University Creole Institute, Bloomington) (LFJD = Louisiana French Lexical Database). En outre, nous nous appuyons sur les différentes études déjà existantes (cf. bibliographie). Les exemples tirés des corpus de Brasseur et de Wiesmath sont marqués respectivement TN et NB.

<sup>4</sup> Nous remercions Emmanuel Faure et Anika Falkert pour leur aide lors de la rédaction de cet article.

- (4) des fois tu marchais dix quinze vingt minutes avant que tu seysis rendu ioù ce que tu startais à travailler (NB – 3, D 269).  
 (5) fallait que j'allis y travailler moi (NB – 5, R115).  
 (6) Fallait qu'alle allisse sus une montagne, à tous les matins, sarvir des moutons. (TN – GT 017701).

Comme dans la langue parlée en France, le subjonctif plus-que-parfait / imparfait est généralement remplacé en acadien soit par le subjonctif présent et passé soit par une forme de l'indicatif<sup>9</sup>. Cette disparition du subjonctif imparfait entraîne la perte de la concordance temporelle.

### 2.1.3 Le subjonctif présent

Verbe	LOU	NB	TN
aller	alle	alle	alle
avoir	ave, [awej, ej]	aye	
boire	boive	boive	
coudre	couse	coude	coude
dire	dise	dise	
être	soye, seye [swaj, sej, seye, soit swej]	seis/sèye ; soit, soye, soit sèye, seise	
faire	faise	faise/fasse	faise/fasse ; feuse
finir	[fnis]	finisse	
mourir	moure	moure	
pouvoir	peuve, [pys]	peuve	peuve
prendre	prende	prende	
remplir	remplise	remplise/remplisse	
savoir	save, seye	saye	save/saille [saj]
vouloir		veule	
voir	voye	voye	oie [wej]

N.B. : Nous gardons l'orthographe des sources.

C'est le subjonctif présent qui, bien que subissant un procès d'étiollement, continue d'être utilisé dans les trois variétés, mais dans des contextes restreints. Pour ce qui est de l'inventaire des formes, Chauveau a relevé à Terre-Neuve une cinquantaine d'exemples qui attestent encore quelques particularismes formels. Selon lui, la variation allomorphique, ainsi que l'existence de nouvelles formes non attestées en français populaire montrent « que ces réfections sont endogènes et que le subjonctif est toujours vivant, puisqu'on lui forge de nouvelles formes, mais qu'il souffre d'une certaine instabilité » (Chauveau 1998 : 107). Au NB et en NE le nombre des verbes ayant un

subjonctif morphologiquement marqué est également encore assez élevé<sup>10</sup> ; dans le cadien louisianais contemporain, au contraire, la réduction formelle est particulièrement prononcée : selon nos estimations le nombre des verbes ayant un subjonctif morphologiquement marqué ne dépasse pas 20 aujourd'hui<sup>11</sup>.

Dans toutes les variétés de l'acadien seuls les verbes les plus fréquents tels que *avoir, être, aller* mais aussi *savoir, pouvoir, venir, faire, dire* sont encore conjugués au subjonctif ; dans toutes les variétés, on observe la coexistence de formes standard et vernaculaires, ces dernières étant plus fréquentes<sup>12</sup>.

La majorité de formes qui figurent dans le tableau sont bien connues en français populaire (cf. Frei 1929 : 168, Bauche 1946 : 127)<sup>13</sup>.

- (7) fallait que tu faisais attention (NB – 2, 692).  
 (8) bel là la plupart du temps qu'on veule parler d'économie là faut parler d'économie rapportée (NB – 14Y).  
 (9) moi fait j'alle les chercher avec un SKI-DOO (NB – 2, E591).  
 (10) fallait qu'i allions dehors chercher (NB – 1, R811).  
 (11) Faut que je savions son nom (NE – Ryan, 259).  
 (12) Je crois pas qu'à seye de même (NE – Ryan 293).  
 (13) Sais-tu quoi-ce qu'est le bucksaw ? C'est un frame, pis ène blade qu'il appelont ça en anglais, pis fallait que tu saves affiler. (TN – MH 069201).  
 (14) Ça fait que le lendemain je peux ien que rentrer chez nous à ène heure de l'après-midi, avant que ça puisse mender assez pour que je peuve gagner. (TN – LC 029218).  
 (15) Eux-autres, on jeux fait èine séparation 'ec des draps pour qu'eux-autres peuve piéger, mais c'était dans la même bâtisse (LOU – Rottet 1995 : 257).  
 (16) Mais pour eux fouiller le tréjhor il fallait que le saule soye coupé et brûlé, parce que comme si c'était pris dans ses racines, du saule. (LOU – Rottet 1995 : 257).

Pour ce qui est des désinences, Chauveau (1998 : 116) constate que leur détermination est parfois difficile. En principe, les terminaisons des 1<sup>re</sup> et 5<sup>es</sup> personnes du pluriel (*-ons* / *-ont* au présent et *-ions* / *-iont* à l'imparfait de l'indicatif) s'emploient aussi au subjonctif, mais leur emploi semble pourtant assez variable (Gesner 1985 : 14-15). Notons que les désinences *-ions* / *-iont* s'emploient aussi avec une forme de subjonctif à radical marqué : *je savions, i viennent*. En Louisiane, la forme de la 3<sup>e</sup> personne du pluriel est très fréquemment remplacée par celle du singulier.

<sup>10</sup> Raphaële Wiesmath, communication personnelle.

<sup>11</sup> En Louisiane, Stähler (1995b : 78) et Rottet (1995, 2001) ont observé une réduction de l'inventaire des formes par rapport au cadien traditionnel. « The decline of distinct subjunctive forms for all verbs except *être* and *avoir* is quite common throughout French Louisiana » (Rottet 1995 : 256). Cf. aussi Papen / Rottet (1997 : 98).

<sup>12</sup> Pour les formes spécifiques des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> personnes du pluriel en acadien (*j'allons, i montent*) cf. par exemple Papen / Rottet (1996).

<sup>13</sup> « L'extension d'une marque différenciatrice par rapport à l'indicatif est bien attestée par les subjonctifs du français populaire comme *il voye, qu'il soye* » (Chauveau 1998 : 116).

<sup>9</sup> En Ontario, le subjonctif plus-que-parfait et imparfait a connu le même sort cf. Laurier (1998).

le plus souvent la présence d'une forme de subjonctif. Selon cet auteur, la fréquence d'occurrence de ces constructions agit, comme un facteur de renforcement puissant dans la réalisation du subjonctif.

La répartition des verbes favorisant la réalisation de la distinction modale est la suivante : *être* (5), *avoir* (5), *pouvoir* (1), *venir* (1). Pour ce qui est des stratégies compensatoires les locuteurs préférèrent les constructions suivantes :

- a) indicatif (présent / imparfait) : 46,1% ;
- b) futur périphrastique : 5,2% ;
- c) infinitif : 5,2% ;
- d) conditionnel : 1,8%.

### 3. Domaines d'emploi du subjonctif

Dans les contextes suivants, l'emploi du subjonctif est hautement probable en cadien, la fluctuation entre les deux modes est toutefois considérable, y compris dans les contextes requérant encore généralement le subjonctif en français standard. Cette fluctuation ne semble pas véritablement soumise à des règles. Comme en français hexagonal, la concordance des temps n'est plus observée dans les trois variétés de l'acadien<sup>16</sup>. En Louisiane surtout, le subordonnant *que* est très fréquemment omis.

#### 3.1 Après le verbe impersonnel *fallait*<sup>17</sup>

- (21) j'ai eu un docteur pour tous mes petits excepté un il a fallu que je prenne une vieille femme (LOU – LFLD, 53).
- (22) Avant, fallait que ti ayes eïne des boîtes pour mett' des blocs de glace, pour mett' tes affaires dedans. (LOU – Rottet 1995 : 257).
- (23) il fallait c'est tout ça soye tiré à la main (LOU – Stäbler 9).
- (24) Eh ben, à travers de la plairie là, on allait rencontrer le GANG là-bas pour couper les cannes. Des fois il faut qu'on marche presque jusqu'à Montegut là-bas. Fallait qu'on allait là éousqu'èusse était après couper, et fallait qu'on marche là, et fallait qu'on soye là à l'heure de commencer. (LOU – Rottet 1995 : 258).
- (25) fallait pas que t'alles avec une belle canne à pêche (NB – 1, B243).
- (26) faut quasiment que tu euh/ que ça seye légal (NB – 1, R886).
- (27) Faut que je savions son nom (NE – Ryan 259).
- (28) SO, fallait que j'emplise deux boîtes à bois (NB – 1, B682).
- (29) fallait que tu peuves avoir du crédit (NB – 7, 0395).
- (30) Faut que ça soye tout [tut], tout [tut] le framage. (TN – MH 019201).
- (31) Faut que t'artires tout ça là, pour que tu peuves échouer ton dory. (TN – LC 029212).
- (32) [À l'école]. Pis là t'étais là, pis fallait que tu savés tout ça. là. (TN – LC 189201).
- (33) Fallait que le monde faise de quoi (TN – Chauveau 108).

<sup>16</sup> Pour TN où la concordance semble encore être respectée cf. Chauveau (1998 : 110, 117). Pour l'emploi du subjonctif en français cf. Gsell / Wandruszka (1986).

<sup>17</sup> Selon Stäbler (1995b : 159sq.) les formes *fallait/fallait*, à l'imparfait sont en variation libre ; pour l'omission de *que* en Lou et au NB cf. *ibid.* p. 167 et Wiesmath (2000 : 114).

#### 2.1.4 Le subjonctif passé

Il est formé, comme en français standard, avec le subjonctif présent des auxiliaires *être* et *avoir* suivi d'un participe passé ; en Louisiane on peut constater une prédominance générale du verbe *avoir* dans les formes composées.

- (17) faut que tu bouilles l'eau (...) jusqu'à ce que de l'eau seye sortie de dedans (NB – 2, F523).
- (18) [J] vudre k'il ey fini son ekol déjà] (LOU – Guilbeau 321).
- (19) [J]ave peré k'il ey atrape dû mail] (LOU – Guilbeau 322).
- (20) Mais asteur, ça peut dire avant tu aies eu ton petit. (LOU – LFLD 46).

#### 2.2 Fréquence

Pour ce qui est de la fréquence des formes du subjonctif, Laurier (1988), à qui nous devons une des rares analyses quantitatives de l'emploi du subjonctif pour une variété du français nord-américain (l'ontarien), constate que de telles analyses se révèlent difficiles étant donné que, mis à part les quelques verbes connaissant une forme spécifique, une différenciation formelle reposant sur le mode est impossible, en raison du caractère largement allomorphique des formes de la première conjugaison (formes neutralisées). Si l'on considère de plus que le nombre de subordonnées – domaine privilégié du subjonctif – est nécessairement beaucoup plus réduit dans un corpus oral que dans un corpus écrit, on comprend bien les problèmes d'une analyse statistique pour cette catégorie verbale à partir du corpus principalement oral de l'acadien.

En nous inspirant de l'étude de Laurier nous avons néanmoins essayé – pour le cadien seulement et très provisoirement – de discerner les contextes où l'on trouve encore un subjonctif et de quantifier les résultats<sup>14</sup>. Dans le corpus cadien de Stäbler (1995a) nous avons compté, sur 115 occurrences d'un subjonctif obligatoire dans le français standard, 12 formes avec un subjonctif morphologiquement marqué + 36 formes « neutralisées ». Cela fait, au grand maximum, 41,7% face à 58% de cas avec construction compensatoire, ce qui correspond à peu près aux chiffres donnés par Chauveau pour TN<sup>15</sup>. Notons que, dans le cas d'un subjonctif facultatif, les locuteurs ont toujours opté pour une forme de l'indicatif.

Les formes morphologiquement marquées dans le corpus de Stäbler apparaissent avant tout dans les contextes syntaxiques suivants (a) après une forme de *fallait* (6) ; (b) après les conjonctions *avant* (*que*), *pour* (*que*) (5) et (c) après *voulait* (1). Bien que nos données aient une base fort réduite, cette répartition confirme les résultats de Laurier montrant, pour le français ontarien, que ce sont également ces contextes qui entraînent

<sup>14</sup> Nous suivons Laurier (1988) qui a décidé « de ranger ces formes non marquées, c'est-à-dire neutralisées, parmi les cas de subjonctifs réalisés ».

<sup>15</sup> Cf. Chauveau (1998 : 108) : « Pour apprécier la concurrence que l'indicatif fait au subjonctif, on ne peut faire fond que sur les formes décidables, soit que le radical soit spécifique de l'un ou l'autre mode, soit qu'il y ait discordance temporelle entre verbe régressant et verbe régi. Dans les exemples analysés, les deux modes se répartissent de façon équilibrée, soit, exactement 57 cas de subjonctif contre 54 d'indicatif sur les 111 cas où le subjonctif serait requis en français standard et où la forme verbale franco-terreneuvienne est clairement identifiable ». Selon Laurier, on utilise un subjonctif seulement dans 61,8% des cas obligatoires en Ontario (Laurier 1988).

Étant donné que, dans toutes les variétés de l'acadien, on trouve également des formes à l'indicatif après la tournure impersonnelle *il faut* sans qu'on puisse observer une différence fonctionnelle (cf. ci-dessous), on peut en conclure que le subjonctif n'est même plus une servitude grammaticale dans ce contexte. Le français hexagonal parlé, lui, exige encore le subjonctif qui y est devenu pour l'essentiel une formule mécanique (Ludwig 1988 : 167)<sup>18</sup>.

### 3.2 Après les verbes de volonté

- (34) *Ej voulais pas qu'eux-autres aye la misère que m'on j'ai eu pour apprend' le nanglais* (LOU – Rottet 1995 : 259).
- (35) *Equand-ce que je vas revenir, je veux que ça se soye fait* (LOU – Rottet 1995 : 259).
- (36) *L'escoffe, i vogliono pas que ça seye viré le fond en l'air* (TN – KI 018001).
- (37) *je veux que vous renitez tout de suite* (NB – 8, Q44).
- (38) *i voulait pas qu'on s'assise dedans le / dans l'auto comme ça* (NB – 1, R280).
- (39) *voulais pas le monde save j'et' après cuire des NUTRIA* (LOU – Stäbler 240).

### 3.3 Après la conjonction finale *pour* (*pas*) *que*

- (40) *On voulait pas parler français à not's enfants pour pas qu'eusse /auej/ les mêmes tracas que nous-autes on avait dès que n'outes avait été à l'école* (LOU – Papen/Rottet 1997 : 99).
- (41) *il folloit qu'on jhale du bois dans la maison et il folloit qu'on nen jhale dans l'hangar pour si le bois aurait trempé, pour qu'on aye du bois sec pour le NEXT quelques jours* (LOU – Rottet 1995 : 260).
- (42) *pour qu'a voye quoi ce que c'est* (NB – 1, B174).
- (43) *des pommes parail si tu vas dans un verger <...> pour pas qu'i y aye des vers <...> faut qu'i les SPRAY* (NB – 1, B601).
- (44) *Ça fait que le lendemain je peux ien que rentrer chez nous à éne heure de l'après-midi, avant que ça puisse mender assez pour que je puisse gagner.* (TN – LC 029218).
- (45) *Faut que t'artires tout ça là, pour que tu peuves échouer ton dory* (TN – Chauveau 109).

Notons qu'au NB le subjonctif est systématique après *pour que*, mais que l'indicatif tend cependant à se généraliser aux temps du passé (Wiesmath 2000 : 148 sq.). En LOU, l'emploi de l'indicatif est beaucoup plus fréquent, indépendamment du stade temporel.

### 3.4 Après les conjonctions temporelles : *avant que*, *jusqu'à ce que*<sup>19</sup>

- (46) *J'aurai ité avec pas de chemise sus le dos avant qu'mon enfant aye pas une chemise ou une paire de soulers pour aller à l'école* (LOU – Rottet 1995 : 260).

<sup>18</sup> Cf. Stäbler (1995b : 161) : « Bis auf die wenigen Verben, die im *cadien* noch den *subjonctif* kennen, ist eine formale Differenzierung hinsichtlich des Modus nicht mehr möglich. In der Regel stehen die untergeordneten Verben im Indikativ. Ein funktionaler Unterschied zwischen Indikativ und *subjonctif* nach dem unpersönlichen Ausdruck ist dort nicht mehr festzustellen ».

<sup>19</sup> Pour l'appartenance de ces constructions au domaine dubitatif, cf. Gsell / Wandruszka (1986 : 61).

- (47) *Tu coudais ça à la main ou à la machine 'squ'à qu'ti n'aves assez grand pour couvrir ein lit* (LOU – Rottet 1995 : 261).

- (48) *pis là tu t'en menais avant que les officiers viennent* (NB – 2, F327).

- (49) *faut que tu bouilles l'eau (...), jusqu'à ce que de l'eau seye sortie de dedans* (NB – 2, E523).

- (50) *avant que ça puisse mender assez pour que je puisse gagner* (TN – Chauveau 109).

Entre parenthèses : toutes les variétés de l'acadien limitent l'emploi du subjonctif dans les complétives ; cette tendance à remplacer le subjonctif par l'indicatif (cf. ci-dessous) est également observable dans le français populaire (Gadet 1992 : 89). De même, il n'y a pas de subjonctif dans les concessives (*même si, quand-même, malgré*) en acadien (Stäbler 1995b : 177 sq., Gérin 1982b, Wiesmath 2000 : 159-165). À TN les circonstancielles temporelles introduites par *jusqu'à tant que* ne sont attestées qu'avec l'indicatif (Chauveau 1998 : 108).

3.5 Dans les propositions subordonnées complétant des verbes ou locutions exprimant un sentiment ou un jugement affectif (« modalité affective ») ou de doute (modalité épistémique), le français hexagonal a la possibilité d'une différenciation sémantique par l'emploi du mode, bien que cette possibilité soit très limitée en français parlé.

C'est surtout au NB et en NE que l'emploi du subjonctif est encore assez courant dans ces constructions (Gérin 1982a). D'après Wiesmath (2000 : 232) il est cependant difficile d'y discerner un type d'emploi régulier. Dans ces contextes le subjonctif est très souvent remplacé par le conditionnel (cf. ci-dessous).

- (51) *Je crois pas qu'a seye de même* (NE – Ryan 293).
- (52) *Je crois pas qu'i veulent partir demain* (NE – Ryan 293).
- (53) *j'avais assez peur qu'a' se fasse frapper pis moi faultait\** je cours après (NB – 13, H115).
- (54) *espérons pas que les autres viennent* (NB – 10, X159).
- (55) *pis alle aimait pas qu'on se serve trop d'eau là* (NB – 7, 0640).
- (56) *i est temps que vous renitez* (NB – 8, Q41).
- (57) *je spérais pas qu'i seit onze heures pour travailler* (TN – Chauveau 108).

En LOU et à TN les modalités épistémiques et affectives ne requièrent pas le subjonctif aujourd'hui ; une exception semble être représentée par la tournure *je crois pas*, où l'on trouve à l'occasion le subjonctif :

- (58) *Mais papa aimait pas L. Je crois pas que L. save, mais oh, yé yate* (LOU – Papen / Rottet 1997 : 99).

Notons cependant que, dans l'acadien traditionnel tel qu'il est décrit par Guilbeau (1950 : 226 sq.) et Conwell / Juilland (1963 : 154), l'emploi du subjonctif est tout à fait attesté dans ces contextes.

### 3.6 Dans les propositions indépendantes

L'emploi du subjonctif y est rare dans les trois variétés :

- (58) *qu'i y ait du FROSTING sur le CAKE c'est beau* (NB – 2, 742).

- (59) *Et comme de quoi comme ça arrive, que t'aves ein avartissement là, c'est de quoi qu't'oblies jamais* (LOU – Papen/Rottet 1997 : 99).

## Le subjonctif en français acadien

Cet aperçu démontre que l'acadien a encore restreint le spectre d'occurrence du subjonctif par rapport au français parlé / populaire de France. Il n'est certainement pas exagéré d'affirmer que, dans toutes les variétés de l'acadien, on peut rencontrer l'un ou l'autre mode à l'intérieur de la même construction syntaxique ; à TN et en LOU la fluctuation entre les deux modes semble être plus ou moins imprévisible (Chauveau 1998 : 109)<sup>20</sup>. La distinction entre les subjonctifs obligatoires et les subjonctifs facultatifs n'étant plus observée, ce mode n'est même plus une servitude grammaticale dans les contextes où il apparaît encore avec une certaine régularité dans le français hexagonal (par exemple après l'expression impersonnelle *il faut* et les verbes volitifs). En acadien les rares formes de subjonctif qui subsistent ont plutôt le statut d'allomorphes par rapport aux formes de l'indicatif, ainsi les limites entre temps et mode sont plus estompées qu'en français standard. Là aussi cette tendance est, dans l'ensemble, plus marquée en cadien qu'en acadien des Maritimes<sup>21</sup>.

## 4. Remplacement du subjonctif

Bien que les contours modaux et temporels de la phrase jouent un certain rôle, la répartition entre le subjonctif et les différentes stratégies compensatoires ne semble être guidée ni par le type du verbe ni, dans la plupart des cas, par la construction syntaxique<sup>22</sup>. Du moins pour le cadien, qui a largement recours aux stratégies compensatoires, aucun schéma ne se dégage pour l'instant, mais il est pourtant évident que le parler des semi-locuteurs fait preuve de certaines restructurations non attestées dans le cadien traditionnel et dans l'acadien des Maritimes.

## 4.1 Procédés compensatoires pan-acadiens

Dans les trois variétés de l'acadien la valeur modale du subjonctif est transférée à divers temps (surtout non perfectifs) de l'indicatif ou au conditionnel. C'est surtout par l'emploi du conditionnel et du futur que la valeur modale peut être maintenue jusqu'à

un certain degré (cf. Chauveau 1998 : 110). Ce procédé bien attesté dans le français des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles<sup>23</sup> ainsi que dans le français populaire/parti d'aujourd'hui, n'a rien d'étonnant, vu la nuance modale/épistémique du futur.

4.1.1 Dans toutes les variétés de l'acadien, l'indicatif présent s'emploie dans tous les contextes mentionnés précédemment.

- (61) pour que l'eau peut sortir (NB – 1, B203).
- (62) j'ai peur qu'i y en a une qui se casse (NB – 2, E539).
- (63) Faut que tu prends la gaffe pour la monter à bord (TN – AC 059206).
- (64) Faut que ça vient dans mon idée ! (TN – LC 118001).
- (65) je veux pas qu'ils venont me tuer (LOU – Stäbler 66).
- (66) avant ça se finit tu t'auras aperçu que quelqu'un avait mis la main (LOU – Stäbler 214).

Notons qu'en LOU et à TN une forme de l'indicatif présent s'emploie souvent dans un contexte de passé (cf. ci-dessus) :

- (67) Is donniont le nom et pis l'eau en cas qu'il arrive ène affaire, qu'i moure. (TN – Chauveau 108).
- (68) Faulait que tu vires, à la main. (TN – Chauveau 108).
- (69) Auteurnent faulait que tu coupes du pulp dans le bois. (TN – Chauveau 108).
- (70) le monde avait pas de char pour aller au docteur, fallait que ca va en boghei et en cheval (LOU – LFD, 26).
- (71) Et si ti voulais planter, la journée était bonne à planter cette journée-là, il folloit qu'ti vas faire les trous mett'tes graines le soir d'avant (LOU – Rottet 1995 : 258).
- (72) c'était longtemps avant que je me marie (LOU – Rottet 1995 : 258).
- (73) et ils vouliont le monde met/ élève des bêtes pour manger le riz rouge . pour pas que ça va dedans le riz blanc (LOU – Stäbler 54).

Selon Chauveau (1998 : 108) et Rottet (1995 : 258), il s'agit ici de véritables subjonctifs, puisque, dans un contexte du passé, il n'y a pas alignement sur la forme de l'imparfait<sup>24</sup>. Cette discordance temporelle semble être moins courante au NB.

4.1.2 C'est surtout dans les subordinées exprimant l'antériorité que l'imparfait de l'indicatif remplace le subjonctif (présent ou imparfait). Ce procédé, également très répandu dans le français hexagonal, n'a rien d'étonnant, étant donné la

<sup>23</sup> Cf. Génin (1982 : 30), Nyrup (1967, t VI, 277) et Haase (1965 : 183).

<sup>24</sup> Comme par ex. dans *faulait que ça se décolloit* (Chauveau 1998 : 108). Cf. aussi Rottet (1995 : 258) : « The atemporality of the subordinate verbs is only clear when the matrix verb is past tense, because then one would expect a past tense form in the subordinate clause as well, since both of the clauses refer to a past event. The fact that such verbs often show up in the present tense among fluent speakers suggests that the subordinate clause is being marked for an atemporal or irrealis dimension. [...] Thus one can conclude that the subjunctive exists in CF even for verbs whose subjunctive form is identical to its present indicative form, since the (present) subjunctive often occurs where real-world time would seem to require a past indicative sense ».

<sup>20</sup> Voici les conclusions de Chauveau pour le terre-neuvien et de Laurier pour l'ontarien : « Le subjonctif imparfait a disparu, remplacé par le subjonctif présent. Ce dernier, à son tour, est concurrencé par l'indicatif qui tend à s'y substituer avec concordance temporelle entre verbe régi et verbe régissant, tandis que la valeur modale peut être maintenue par l'emploi du conditionnel ou du futur » (Chauveau 1998 : 110) ; Laurier (1988 : 109) : « Étant donné son rôle généralement redondant, la neutralisation fréquente de ses formes, la disparition de son imparfait et de son plus-que-parfait en langue parlée, l'empatement de l'indicatif et du conditionnel dans ces contextes qui lui sont habituellement réservés, le subjonctif semble en perte de vitesse tout en montrant encore quelques signes de vivacité ». Un processus semblable est en cours à St-Pierre et Miquelon. Sans doute l'anglais, qui ne possède pas le subjonctif dans la langue quotidienne, a-t-il renforcé cette tendance à la neutralisation (cf. Laurier 1988 : 110).

<sup>21</sup> Cf. Wiesmath (2000 : 231) : « Dans notre corpus, l'emploi du subjonctif présent en tant que mode et subordinant n'est systématique qu'après les verbes volitifs et après le verbe impersonnel *falloir*. Si le subjonctif a pu s'y maintenir, c'est que dans ces deux cas la responsabilité du locuteur est absente concernant l'accomplissement réel du fait exprimé dans la subordinée ». Pour le cadien cf. aussi Stäbler (1995b : 79).

<sup>22</sup> Selon Laurier (1988 : 108), l'une des raisons de l'émergence de procédés compensatoires est le fait que l'opposition indicatif – subjonctif est souvent neutralisée.

relation étroite entre la catégorie aspectuelle de l'imperfectif et la modalité de l'irréel, les deux exprimant un degré réduit d'assertion<sup>25</sup>.

Rottet note à juste titre qu'il n'est pas toujours facile de déterminer s'il s'agit d'un imparfait ou d'un infinitif, étant donné la prononciation quasiment identique des deux formes en Louisiane<sup>26</sup>.

- (74) ... et tous les dimanches avant la messe, avant qu'on allait à l'église il passait et il avait de la viande qu'était tout arranjée (LOU – Rottet 1995 : 261).
- (75) Il voulait pas que les enfants jurait (LOU – Rottet 1995 : 262).
- (76) fallait que t'attendis au mois de / à la fin de mai juin avant que tu pouvais/ tu sais là (NB – 7, 0436).
- (77) tu t'y avait inque l'engin pour que sailais (...) pour aller au large (NB – 3, D 325).
- (78) J'ai été à l'école jusqu'à tant que j'avais un grade neuf (NE – Gesner 1979, 40).
- (79) Fallait que t'avais ton âge avant que tu pouvais bouger de chez vous (TN – AC 019000).
- (80) A voulait asteure qu'a mariait un homme qui tait tout à fait riche (TN – GT 108001).
- (81) Fallait que ça se décollait (TN – Chauveau 108).
- Notons que l'imparfait s'emploie aussi hors des contextes d'antériorité :
- (82) Faut que j'allais chercher d'l'eau au ruisseau (Charles 1975 : 113).

#### 4.1.3 L'emploi du passé composé est plus rare dans les variétés de l'acadien.

- (83) Je savions pas faire de bière avant que les Français a venu par ici. Zeux savaient. Faisoient la bière (TN – MH 059202).
- (84) Nous autres j'avions, pace que moi je tais ène bessonme hein, eh bien j'avions trois ans avant que j'avons été baptisés (TN – LC 178001).
- (85) ma mère était une F. avant qu'elle s'a marié (LOU – LFLD, 35).
- (86) Je suis contene s'il a pu rencontrer elle (LOU – Conwell/Juilland 154)<sup>27</sup>.
- (87) Jusqu'à il a appris à jouer (LOU – LFLD, 10).
- (88) mais je suis fière je l'ai fait (NB – 13, H.368).

4.1.4 Le futur remplace le subjonctif avant tout dans les formulations épistémiques ainsi que dans les subordonnées dépendant d'un verbe de sentiment.

- (89) je pense pas qu'i y aura jamais une personne sus la terre qui peut dire moi... (NB – 10, X150).

<sup>25</sup> Cf. Fleischman (1995 : 539) : « So if imperfective aspect is indeed associated in discourse with a reduced degree of assertiveness, then [...] this would provide a natural explanation for why many languages choose it over perfective aspect to encode the hypothetical, since hypothetical statements likewise do not assert the truth of their propositions. Or, as Bybee, Perkins, and Pagliuca (1994 : 239) argue, mood is not about truth values, but about the speaker's choice between assertion and contrasting functions ».

<sup>26</sup> Pour les formes ambiguës en -e, cf. Rottet (1995 : 266-268). Cf. aussi Chaudenson *et al.* (1993 : 91).

<sup>27</sup> Pour l'emploi de *si* au lieu de *que* cf. aussi Laurier (1988 : 116) : *Ce serait important si tout le monde pourrait croire.*

- (90) J'sont contente, M. l'Éditeur, que les femmes pourront voter bientôt (NB – Gérin/Gérin 1982, cité d'après Chauveau 1998 : 117).

(91) Je voudrais qu'i me parleront toute anglais (TN – Chauveau 110).

(92) C'est bien rare que tu vas voir une barrière (LOU – S 55).

(93) Je crois pas ça va arriver ça comme ça (LOU – LFLD 90).

L'emploi du futur après *falloir* est plutôt rare ; à TN et en LOU on a relevé des exemples après les formes de *falloir* au futur et au conditionnel.

(94) Faudrait que vous vivrez sus six cents par jour (TN – Chauveau 110).

(95) Notre comédien est rendu, faudra on va faire des jokes ! (LOU – LFLD 55).

(96) il faut qu'eusse va être là pour midi (LOU – Rottet 2001 : 250).

Au NB on préfère le subjonctif ou le conditionnel (R. Wiesmath, communication personnelle).

4.1.5 Dans toutes les variétés de l'acadien ainsi que dans le français québécois, le subjonctif est concurrencé par le mode plus marqué du conditionnel, surtout lorsque le conditionnel de la complétive est en corrélation avec un conditionnel dans la principale. Ce « conditionnel par attraction » est aussi courant en français populaire (Frei 1929 : 199)<sup>28</sup>.

(97) je suis trop content ça aurait pas été toi (LOU – LFDLP, 53).

(98) Mais mon je voudrais bien que j'aurais élevé son père (LOU – Rottet 1995 : 287).

(99) faut je sors dessus la galerie pour la barrer. là faurrait je marcherais d'en bas et puis revenir (LOU – Stäbler 65).

(100) je voudrais pas qu'elle ferait un frotot au lapin (NB – 1, B519).

(101) i souhaiterait peut-être\* j'aurais offert quarante mill mais je l'ai pas offert (NB – 14 Y).

(102) asteure faurrait qu'il trait coumme à Fredericton pour avoir des papiers. (NB – 2, E 412).

(103) moi j'aimerais qu'i pourrait s'avoir un/ un film là (NB – M235).

(104) Faudrait que j'arais la chance de penser pour un but premier (TN – AC 158001).

(105) Faut que tu la rentrais pis que tu l'arais laissée 4 ou 5 jours dans le magasin, à suer (TN – Chauveau : 109).

Tout en faisant partie du continuum des modes entre l'indicatif et l'imperatif en fonction de l'engagement du locuteur pour ce qui est d'assumer la responsabilité communicative (Raible 1983, 1992), le conditionnel souligne le caractère hypothétique du procès. Ainsi le point d'intersection des deux modes est leur valeur sémantique, à savoir l'invalidation de l'assertion et décalage de l'assertion<sup>29</sup>. Du point de vue

<sup>28</sup> Cf. Rottet (1995 : 265) : « The high percentage of conditionals among fluent speakers, and the decline in conditionals across ages and proficiency, makes it clear that using the conditional should be considered part of the Oj[d]F[rench]N[orm], rather than a deviation of less proficient speakers ». Ce phénomène a été déjà observé par Guilbeau (1950), Phillips (1936) et Conwell / Juilland (1963 : 154). Cf. aussi Rottet (1995 : 287) et Stäbler (1995b : 79).

<sup>29</sup> C'est cette valeur que le subjonctif a graduellement atteints au cours de l'histoire de la langue, cf. Ludwig (1988 : 168) et Bybee/Perkins/Pagliuca (1994 : 239).

diachronique, une tendance déjà perceptible dans l'évolution du français hexagonal se poursuit : en prenant la relève du subjonctif dans certains contextes, le conditionnel connaît une extension de ses fonctions. D'un mode exprimant la condition, la potentialité ou l'irréalité, il devient le mode de la réduction ou de la suppression de l'assertion (cf. Ludwig 1988 : 168)<sup>30</sup>.

#### 4.2 Emploi de formes non finies en cadien

C'est avant tout dans le cadien des semi-locuteurs louisianais que l'on observe le remplacement des formes finies par les formes non finies (Neumann-Holzschuh 2003, Brasseur 1998). « It is very clear that imperfect speakers show a dramatic shift from the OFN type of finite subordinate clause to an innovative nonfinite pattern » (Rottet 1995 : 269)<sup>31</sup>. D'une façon plus prononcée que dans les autres variétés de l'acadien, on observe en Louisiane un continuum entre des formes finies et non finies (notamment l'infinitif) dans les phrases qui, en français standard, exigent un subjonctif. Il n'est pas toujours évident, cependant, de savoir si les formes à finale en [-e] sont des imparfaits ou des infinitifs (cf. ci-dessus).

##### 4.2.1 Après les verbes volitifs : V + (que) + Pron + Inf

À part l'emploi d'une forme non finie on observe également en cadien l'omission du jonctif (cf. aussi RW 234 sq.) et l'emploi du pronom tonique.

- (106) Élisabeth veut mon aller avant les autres (LOU – Rottet 1995 : 271).
- (107) Mon z'aimerais vous autres mmir baek à 7h30 (LOU – Rottet 1995 : 271).

Selon Rottet, ces constructions, qui ne sont ni attestées en français vernaculaire ni dans les autres variétés de l'acadien, sont très fréquentes dans le parler des jeunes. Il les interprète comme « direct catques of the equivalent English structures »<sup>32</sup>.

##### 4.2.2 Après le subordonateur pour (pas)

Comme en français populaire une proposition infinitive sert à éviter une subordonnée finale ou consécutive avec subjonctif indépendamment de l'identité des sujets dans la principale et la subordonnée. En LOU, le jonctif *que* est généralement omis et le pronom de la subordonnée apparaît souvent sous sa forme tonique :

- (108) il a fait faite un gros plancher pour nous-autres danser dessus (LOU – Stäbler 181).
- (109) je vous ai amenés ici pour vous-autres s'amuser (LOU – Guilbeau 223, d'après Rottet 1995 : 263).
- (110) amenez vous-autres bébéelles en-dedans pour eusse pas être trempés (LOU – Rottet 2001 : 202).

<sup>30</sup> Cette évolution a commencé alors que le conditionnel a déjà la place du subjonctif dans les conditionnelles. (Cf. Harris 1986, Gsell/Wandruszka 1986 : 65).

<sup>31</sup> Cf. Rottet (1995 : 269) : « In the replacement of subjunctive forms with infinitive like forms, a kind of continuum develops between clearly finite and clearly non-finite clauses » : *je veux qu'ils soyont contents - je veux qu'ils ét' contents - z' veux eusse ét' content - z' veux les enfants à dét content*.

<sup>32</sup> Rottet a aussi observé une structure sans verbe : *Mon z' veux ça content* (1995 : 273).

- (111) Eusse i a donné de l'argent pour lui aller au magasin (LOU – Guilbeau 223).
- (112) un petit trou pour l'air sortir (TN – non référencé).

Ces constructions finales, apparemment rares au NB, étaient bien connues dans les stades antérieurs du français et sont encore vivantes en français populaire et dans quelques dialectes français<sup>33</sup>. On trouve des constructions analogues en créole louisianais et dans d'autres créoles français<sup>34</sup>. Les semi-locuteurs louisianais continuent cette stratégie en utilisant *pour*, aussi dans des contextes non-finaux avant une forme non finie (Rottet 1995 : 274-5).

- (113) Élisabeth a besoin pour nous-autres t'ét là avant les autres (LOU – Rottet 1995 : 275).
- (114) j'aimerais pour toi manger en tit brin (LOU – Rottet 1995 : 275).
- (115) Nous-autres veut pour toi n'aoir (LOU – Rottet 1995 : 275).

En cadien on observe donc, comme l'a remarqué Rottet (1995 : 274) avec beaucoup de pertinence, un premier pas vers la grammaticalisation de *pour*, marqueur de finalité, qui perd sa valeur finale et devient un signe de subordination pour des formes verbales non finies. Cet emploi est aussi attesté dans quelques créoles français et en isleño<sup>35</sup>.

- (116) I enportan pour komans boner akoz ledan pti zanfan i kapab komans gat depi i komans pousé (CrSey – Michaelis 1994 : 143).
- (117) yo vo ranchá el papel, pa tú te cazá 'Yo voy a arreglar el papel para que te cases' (Holloway 1997 : 137).
- (118) le dise a la mujé pa jacé café 'Le dije a la mujer que hiciera café' (Holloway 1997 : 137).

## 5. Analyse

5.1 Du point de vue formel et fonctionnel, le subjonctif est nettement plus affaibli dans le français acadien qu'en français parlé populaire. Il n'existe plus de contextes dans lesquels le subjonctif soit obligatoire, seulement des contextes rendant le subjonctif plus probable que d'autres. D'une manière générale, subjonctif et indicatif sont employés la plupart du temps de façon indifférenciée en cadien et à TN, la valeur modale étant graduellement récupérée par le recours au conditionnel ou au futur. Si le subjonctif a pu se maintenir surtout dans le domaine non épistémique, cela tient à sa valeur de base, définie – dans la terminologie de Heger et Raible –, comme « le mode de responsabilité communicative réduite » (« the mode of reduced communicative responsibility »),

<sup>33</sup> Stäbler (1995b 79, 173) et Rottet (1995 : 263) citent la phrase *Il lui a donné ce jouet pour elle s'amuser*, d'après Bauche (1946 : 123). Cf. aussi Hunnius (1999 : 153) et Frei (1929).

<sup>34</sup> Cf. Neumann (1985 : 348) : *Frem la port pu pa li wa nuzoi*.

<sup>35</sup> Cf. Michaelis (1994 : 142, 145) et Koopman/Lefebvre (1982) pour les créoles français ; pour l'isleño cf. aussi Neumann-Holzschuh (2000b). Une vue plus générale de la subordination finale se trouve dans Haspelmath (1989).



Raible 1983 : 282)<sup>36</sup>. Après des expressions déontiques, la responsabilité communicative du locuteur est complètement absente concernant l'accomplissement réel du fait exprimé dans la subordonnée ; il n'est donc pas étonnant que, dans l'histoire des langues romanes, le *modus subjunctivus* ait toujours été assez stable dans ces contextes (cf. Gsell / Wandruszka 1986).

Pour ce qui est du domaine de la modalité épistémique et affective, la valeur sémantique et stylistique dont le subjonctif dispose après les expressions de doute, de sentiments, etc., a disparu dans les variétés de l'acadien. Étant donné que les Acadiens ont presque toujours pour l'indicatif ou le conditionnel dans les contextes dans lesquels le locuteur a le choix d'utiliser l'indicatif ou d'ajouter une nuance en utilisant le subjonctif<sup>37</sup>, on peut certainement constater que le subjonctif a perdu son sens modal, ou comme le dit Henning Nørlke (1985), la « polyphonie interne » n'existe plus.

Sur une échelle pan-acadienne, c'est dans l'acadien des Maritimes que le subjonctif est encore le mieux enraciné. Au NB et en NE le subjonctif est encore largement systématique surtout dans les contextes non épistémiques, à TN il n'a pas encore totalement disparu, mais il y a subi un étiolement certain (Chauveau 1998 : 106). En Louisiane, cependant, l'opposition entre indicatif et subjonctif est en pleine déliquescence ; ici les formes du subjonctif et de l'indicatif apparaissent dans les mêmes contextes sans qu'on puisse y discerner un emploi régulier (cf. Rottet 1995 : 265).

5.2 Le processus de perte formelle et fonctionnelle que le subjonctif a subi dans les variétés de l'acadien s'inscrit dans le cadre plus vaste de l'évolution des complétives dans la langue française, évolution caractérisée par un certain nombre de restructurations en ce qui concerne l'emploi du subjonctif<sup>38</sup>. Dans le cas de la relative fréquence du subjonctif pour la modalité déontique, on peut dire qu'en acadien (principalement dans les Maritimes), le subjonctif s'est maintenu dans ce qui était également son principal domaine d'emploi aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles (Gsell / Wandruszka 1986 : 41 sq.) et qui constitue encore aujourd'hui, en français hexagonal, son point d'ancrage essentiel. Toutefois, la pénétration de l'indicatif jusqu'au cœur de ce domaine met en évidence le net affaiblissement du subjonctif en acadien.

<sup>36</sup> Dans la conception de la modalité selon Klaus Heger et Wolfgang Raible, le rapport locuteur – message – auditeur est centrale, cf. Ludwig (1988 : 34sq.). Selon Bybee *et al.*, il s'agit d'une « agente oriented modality ».

<sup>37</sup> On observe d'ailleurs les mêmes tendances dans le français d'Afrique, cf. Manessy (1994 : 143, 157 et surtout 159).

<sup>38</sup> Cf. Raible (1992) pour une analyse des restructurations subies par les langues romanes par rapport au latin dans le domaine de la subordination. Tandis qu'en latin, le subjonctif peut, à lui seul, marquer la subordination, la conjonction *que* introduisant les complétives devient le principal subordonnant au cours de l'évolution linguistique, alors que le subjonctif se maintient en tant que subordonnant supplémentaire. Si l'emploi du subjonctif tend à s'amenuiser, c'est qu'il n'est plus indispensable dans la fonction de subordonnant, puisque la proposition sujet ou objet est déjà doublement marquée par la position au verbe de la principale et par le subordonnant *que*. Cf. aussi Gsell / Wandruszka (1986 : 83) Stäbler (1995b : 161), Wiesmath (2000 : 229sq.) pour l'évolution historique.

Le fait que le français d'outre-mer privilégie l'indicatif même dans les contextes où le français standard a la possibilité de différencier en jouant sur l'opposition modale pose un problème diachroniquement intéressant. S'agit-il là d'une évolution interne (aménagement du subjonctif) ou bien l'acadien reflète-t-il l'état de langue tel qu'il existait à l'époque classique, quand l'emploi du subjonctif dans le domaine de la modalité affective et épistémique était encore assez fluctuant ?<sup>39</sup> Aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles l'emploi du mode n'était pas encore tout à fait réglé après les verbes de sentiment, de crainte, d'affection, d'étonnement, etc., les formes du futur étant souvent employées là où l'on trouve aujourd'hui un subjonctif.

L'emploi du subjonctif dans ces contextes a augmenté au cours du 17<sup>e</sup> siècle, son emploi après *croire* et *peser* avec un sens dubitatif étant finalement fixé par les puristes<sup>40</sup>. Il en va de même pour l'emploi du subjonctif après certaines conjonctions, qui était plus libre jusqu'au 16<sup>e</sup> siècle (cf. Haase 1965 §§ 82 sq.). Il me paraît hors de doute que la fréquence de l'indicatif en acadien, là où le français standard requiert aujourd'hui le subjonctif, ne constitue bien souvent pas une innovation, mais plutôt, comme le suppose déjà Gérin (1982a), une survivance du français préclassique. Le français parlé par les colons n'était pas encore stabilisé dans le domaine du mode, et il n'est donc pas étonnant que des hésitations entre subjonctif et indicatif subsistent jusqu'à nos jours, faisant pour ainsi dire partie du patrimoine linguistique. En raison de la position solide des formes de l'indicatif dans les subordonnées, le *modus subjunctivus* n'a sans doute jamais été perçu comme mode de la subordination, ce qu'il est en français post-classique ; en outre, les subtilités de la distinction modale dans le domaine épistémique n'ont sans doute jamais été vraiment connues des Acadiens. Les formes du subjonctif ont donc, semble-t-il, toujours été ressenties, en français nord-américain, plus nettement qu'en français hexagonal, comme de véritables redondances, ce qui a permis leur abandon plus rapide. Ainsi, on ne sera pas étonné que les variétés de l'acadien aient largement remplacé les formes marquées du subjonctif par celles, non marquées, de l'indicatif et cela, y compris dans des contextes où, en français hexagonal parlé, le premier des deux modes a pu se maintenir jusqu'à aujourd'hui<sup>41</sup>.

## 6. Conclusion

En ayant quasiment abandonné le subjonctif, le français acadien a perdu une catégorie grammaticale fragile dans toutes les langues romanes (cf. Raible 1992).

<sup>39</sup> Cf. Gérin (1982), Gsell/Wandruszka (1986 : 81sq.).

<sup>40</sup> Cf. Haase 1965 §§ 77 et 78 : « L'ancienne langue mettait ordinairement l'indicatif, plus rarement le subjonctif, après les verbes dits affectifs, ainsi qu'après toute expression renfermant une idée d'étonnement, de joie, d'embarras, de crainte, etc., considérant l'action comme un fait objectif ». Cf. aussi Gsell / Wandruszka (1986 : 64sq. et 81sq.) : « Bei einem allgemeinen Rückgang der spezifisch dubitativen Funktion bleibt der Konjunktiv im Nebensatz noch dort erhalten, wo – wie z.B. nach Negation oder Frage – der Inhalt des abhängigen Satzes von niemandem geglaubt oder behauptet wird, er verschwindet jedoch dort, wo der Inhalt einer tatsächlichen Annahme oder Äußerung mitgeteilt wird. Der Subjunctif wird so [...] zunehmend zum Modus der Nicht-Mitteilung » (p. 66).

<sup>41</sup> Cf. Ludwig (2001) pour le problème de la réduction du marquage.

L'acadien s'inscrit donc dans une évolution déjà décrite par Meyer-Lübke (*Romanische Grammatik* III § 665) dont les observations n'ont rien perdu de leur actualité :

« Les langues romanes se montrent assez peu créatives dans ce domaine, et elles ont même plutôt tendance à réduire son emploi ; en dépit de quelques mouvements contraires çà ou là, elles se rapprochent donc probablement du terme auquel sont déjà pratiquement parvenus certains dialectes, l'abandon complet du subjonctif »<sup>42</sup>.

Ce terme ultime a été atteint dans les créoles français, qui ont parachevé sur ce point, une fois de plus, des évolutions s'amorçant déjà dans les français marginaux. À partir d'un *input* très hétérogène, au moins dans cette catégorie, le subjonctif n'a jamais eu une position très solide en français acadien – l'évolution la plus aboutie, allant jusqu'à la disparition totale, se retrouve, comme c'est fréquemment le cas, en acadien louisianais. Dans les langues créoles, la catégorie du subjonctif a fini par disparaître complètement, ce qui ne signifie pas qu'ils soient incapables d'exprimer la modalité. Selon Alleyne (1996 : 124), tous les créoles ont développé des morphèmes grammaticaux pour représenter les différentes valeurs de la modalité épistémique, mais cela n'a rien à voir avec la catégorie du mode, qui, de façon rudimentaire, est encore présente dans les variétés de l'acadien<sup>43</sup>.

## Références

- BAUCHE, Henri (1946), *Le langage populaire*, Paris, Payot.
- BOLLÉE, Annegret et NEUMANN-HOLZSCHUH, Ingrid (1998), « Français marginaux et créoles », in P. Brasseur (éd.), 1998, pp. 181-203.
- BRASSEUR, Patrice (1997), « Créoles à base lexicale française et français marginaux d'Amérique du Nord : quelques points de comparaison », in M.-C. Hazaël-Massieux et D. de Robillard (éds.), *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation, Mélanges offerts à Robert Chaudenson*, Paris, L'Harmattan, pp. 141-166.
- BRASSEUR, Patrice (1998), « De l'ellipse du pronom personnel aux formes verbales non marquées dans les parlers acadiens », in P. Brasseur (éd.), pp. 75-91.
- BRASSEUR, Patrice (éd.) (1998), *Français d'Amérique : variation, créolisation, normalisation*, Avignon, Centre d'Études Canadiennes.
- BRASSEUR, Patrice (2000), *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Tübingen, Niemeyer.
- BYBEE, Joan, PERKINS, Revere et PAGLIUCA, William (1994), *The Evolution of Grammar, Tense, Aspect, and Modality in the Languages of the World*, Chicago/London, University of Chicago Press.
- CHARLES, Arthur (1975), *A Comparative Study of the Grammar of Acadian and Cajun Narratives*, Ph.D. thesis, Georgetown University.
- CHAUDENSON, Robert, MOUGEON, Raymond, BENIAK, Édouard (1993), *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier Érudition.
- CHAUVEAU, Jean-Paul (1998), « La disparition du subjonctif à Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon et en Bretagne : propagation ou récurrence », in P. Brasseur (éd.) *Français d'Amérique : variation, créolisation, normalisation*, Avignon, Centre d'Études Canadiennes, 1998, pp. 105-119.
- CONWELL, Marilyn et JUILLAND, Alphonse (1963), *Louisiana French Grammar I, Phonology, Morphology and Syntax*, The Hague, Mouton.
- FLEISCHMAN, Suzanne (1995), « Imperfective and Irrealis », in J. Bybee et S. Fleischman (eds.), *Modality in Grammar and Discourse*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins, pp. 519-551.
- FREI, Henri (1929), *La grammaire des fautes*, Genève, Bellegarde.
- GADET, Françoise (1992), *Le français populaire*, Paris, PUF.
- GEDDES, James (1908), *Study of an Acadian-french dialect spoken on the north of the Baie-des-Chaleurs*, Halle, Niemeyer.
- GÉRIN, Pierre (1982a), « *Je suis fier que tu a pu venir*. Remarques sur le mode, dans l'usage franco-acadienne, des propositions subordonnées introduites par que complétant des verbes ou locutions exprimant un sentiment », *Si que* 5, pp. 25-41.
- GÉRIN, Pierre M. (1982b), « L'expression de la concession dans les parlers franco-acadiens : étude de l'utilisation des locutions conjonctives », *Si que* 5, 43-55.
- GÉRIN, Pierre et GÉRIN, Pierre M. (1982), *Marichette, Lettres acadiennes (1895-1898)*, Sherbrooke, Naaman.
- GESNER, Edward B. (1979), *Étude morphosyntaxique du parler acadien de la Baie Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- GESNER, Edward B. (1985), *Description de la morphologie verbale du parler acadien de Pubnico (Nouvelle-Écosse) et comparaison avec le français standard*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- GSELL, Otto et WANDRUSZKA, Ulrich (1986), *Der romanische Konjunktiv*, Tübingen, Niemeyer.
- GUILBEAU, John (1950), *The French spoken in La Fourche Parish, Louisiana*, Ph.D. diss., University of North Carolina, Chapel Hill.
- HAASE, Albert (1965), *Syntaxe française du 17<sup>e</sup> siècle*, Nouv. éd. trad. et rem. Par M. Olbert, Paris/München, Delagrave/Hueber.
- HARRIS, Martin B. (1986), « The historical development of SI-Clauses in Romance », in E. C. Traugott et al. (eds.), *On conditionals*, Cambridge etc., Cambridge University Press, pp. 265-284.
- HASPELMATH, Martin (1989), « From purpose to infinitive – a universal path of grammaticalization », *Folia Linguistica Historica* 10, pp. 287-310.

<sup>42</sup> C'est nous qui traduisons. Citation originale : « Das Romanische zeigt sich hier wenig schöpferisch, es schränkt im Gegenteil die Anwendung des Konjunktivs eher ein und dürfte sich, trotz gelegentlicher Gegenströmungen, langsam dem Ziele nähern, das manche Mundarten schon so ziemlich erreicht haben, nämlich, den Konjunktiv ganz aufzugeben ».

<sup>43</sup> Cf. aussi Spears (1990).

- HOLLOWAY, Charles E. (1997), *Dialect death. The case of Brule Spanish*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.
- HUNNIUS, Klaus (1999), « Modus und kognitive Semantik. Ein Vergleich zwischen der Konjunktion *si* und dem *subjonctif* mit einem Exkurs zum sog. Thematischen Konjunktiv », *Romanistik und Geschichte und Gegenwart*, 5-2, pp. 173-181.
- KOOPMAN, Hilda et LEFEBVRE, Claire (1982), « *Pu* : Marqueur de mode, préposition et complémentateur », in Cl. Lefebvre, H. Magloire-Holly et N. Pitou (éds.), 1982, *Syntaxe de l'haïtien*, Ann Arbor, Karoma, pp. 64-91.
- LAURIER, Michel (1988), « Le subjonctif dans le parler franco-ontarien : un mode en voie de disparition », in R. Mougeon et É. Beniak (éds.), *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Laval, Les Presses de l'Université Laval, pp. 105-126.
- LÉARD, Jean-Marcel (1995), *Grammaire québécoise d'aujourd'hui. Comprendre les québécoisismes*, Montréal, Guérin Universitaire.
- LUDWIG, Ralph (1988), *Modalität und Modus im gesprochenen Französisch*, Tübingen, Niemeyer.
- LUDWIG, Ralph (2001), « Markiertheit », in M. Haspelmath, E. König, W. Eesterreicher et W. Raible (éds.), *Sprachtypologie und Universalien*, Berlin/New York, de Gruyter, pp. 357-386.
- MANESSY, Gabriel (1994), *Le français en Afrique noire. Mythe, stratégies, pratiques*, Paris, L'Harmattan.
- MICHAELIS, Susanne (1994), *Komplexe Syntax im Seychellen-Kreol. Verknüpfung von Sachverhaltsdarstellungen zwischen Mündlichkeit und Schriftlichkeit*, Tübingen, Narr.
- NEUMANN, Ingrid (1985), *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane - Étude morphosyntaxique - textes - vocabulaire*, Hamburg, Buske.
- NEUMANN-HOLZSCHUH, Ingrid (2000a), « Nous-autres on parle peut-être pas bien français, ... mais... Untersuchungen zur Morphosyntax des *français québécois parlé* », in P. Stein (éd.), *Frankophone Sprachvarietäten / Variétés linguistiques francophones. Hommage à Daniel Baggioni*, Tübingen, Stauffenburg, pp. 251-274.
- NEUMANN-HOLZSCHUH, Ingrid (2000b), « Español vestigial y francés marginal en Luisiana. Erosión lingüística en *istéño / bruli* y en *cadjin* », *Boletín de Lingüística* 15 (Caracas, 2000), p. 36-64.
- NEUMANN-HOLZSCHUH, Ingrid (2003) « Formes verbales invariables en créole – un cas de réanalyse », in S. Kriegel (éd.), *Grammaticalisation et réanalyse : Approches de la variation créole et française*, Paris, CNRS, pp. 69-86.
- NØLKE, Henning (1985), « Le subjonctif. Fragments d'une théorie énonciative », *Langages* 20, pp. 55-70.
- NYROP, Kristoffer (1967), *Grammaire historique de la langue française*, tomes I-VI, Copenhague, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag.
- PAPEN, Robert A. et ROTTET, Kevin J. (1996) « Le français cajin du bassin Lafourche : sa situation sociolinguistique et son système pronominal », in L. Dubois et A. Boudreau (éds.), *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français et minoritaire*, 2<sup>e</sup> éd., rev. et corr., Moncton, Éditions d'Acadie.
- PAPEN, Robert A. et ROTTET, Kevin J. (1997), « A structural sketch of the Cajun French spoken in Lafourche and Terrebonne parishes », in A. Valdman (éd.), *French and Creole in Louisiana*, New York, Plenum, pp. 71-108.
- PÉRONNET, Louise (1991), « Système des modalités verbales dans le parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick », *Journal of the Atlantic Provinces Linguistic Association / Revue de l'association de linguistique des provinces atlantiques* 13, pp. 85-98.
- PÉROT, Marie-Ève (1995), *Aspects fondamentaux du métissage français / anglais dans le chiac de Moncton*, these de 3<sup>e</sup> cycle, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III.
- PHILLIPS, Hosea (1936), *Étude du parler de la paroisse Evangéline (Louisiane)*, Paris, Droz.
- RAIBLE, Wolfgang (1983), « Knowing and Believing – and Syntax », in H. Parret (éd.), *On believing. Epistemological and Semiotic approaches. De la croyance. Approches épistémologiques et sémiotiques*, Berlin/New York, De Gruyter, pp. 274-291.
- RAIBLE, Wolfgang (1992), « The pitfalls of subordination. Subject and object clauses between Latin and Romance », in B. Brogyanyi et R. Lipp (éds.), *Historical Philology : Greek, latin, and Romance*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins, pp. 299-337.
- ROTTET, Kevin (1995), *Language Shift and language Death in the Cajun French speaking Communities of Terrebonne and Lafourche Parishes, Louisiana*, Ph.D., Indiana University, Bloomington.
- ROTTET, Kevin (2001), *Language Shift in the Coastal Marshes of Louisiana*, Frankfurt a. M., Peter Lang.
- Ryan, Robert (1988), « Économie, régularité et différenciation formelles : cas des pronoms personnels sujets acadiens », in R. Mougeon et É. Beniak (éds.), *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Laval, Les Presses de l'Université Laval, pp. 201-212.
- SMITH, Jane S. (1994), *A morphosyntactic analysis of the verbal group in Cajun French*, Ph.D., University of Washington.
- STÄBLER, Cynthia (1995a), *La vie dans le temps et aeteur. Ein Korpus von Gesprächen mit Cadiens in Louisiana*, Tübingen, Narr.
- STÄBLER, Cynthia K. (1995b), *Entwicklung mündlicher romanischer Syntax. Das französisch cadien in Louisiana*, Tübingen, Narr.
- WESMATH, Raphaële (2000), *Enchaînement des propositions dans le français acadien du Nouveau-Brunswick, Canada. Place de ce parler parmi d'autres variétés d'outre-mer*, Diss., Freiburg.